




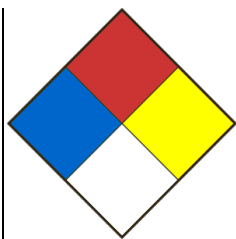
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit CHLORURE MERCURIQUE		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique HgCl ₂		Numéro MAT MR-0131	Masse molaire 271,5
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes MERCURY CHLORIDE, DICHLOROMERCURY, BICHLORURE DE MERCURE, MERCURIC BICHLORIDE, MERCURY PERCHLORIDE, SULEM			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 Lun-Ven 8h-16h	
Téléphone en cas d'urgence	418-660-8666 Lun-Ven 8h-16h		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée 2025-12-17	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	<p>Toxicité aiguë-Cutanée catégorie 1</p> <p>Toxicité aiguë-Orale catégorie 2</p> <p>Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1B</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1</p> <p>Toxicité pour la reproduction catégorie 2</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1</p> <p>Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 2</p>
Mention d'avertissement	<p>DANGER</p>
Mentions de danger (H)	<p>H300 Mortel en cas d'ingestion.</p> <p>H310 Mortel par contact cutané.</p> <p>H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H318 Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.</p> <p>H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions prolongées ou répétées.</p> <p>H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.</p>
Conseils de prudence (P)	<p>P201 Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P260 Ne pas respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.</p> <p>P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.</p> <p>P264 Se laver soigneusement après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.</p> <p>P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P361 + P364 Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver avant réutilisation</p> <p>P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p>
PICTOGRAMMES	
Autres dangers	<p>NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)</p>



Santé 4
Inflammabilité 0
Réactivité 0
Spécial

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%P/P)
Chlorure mercurique	7487-94-7	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Ne PAS faire vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	En cas de forte exposition, les principaux symptômes seraient: Diarrhée. Nausée et vomissements. Nécrose. Dommages aux reins. Tremblements. Anxiété. Trouble du sommeil. Anurie (suppression de la formation d'urine). Oligurie (miction rare). Sensibilisant cutané. Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Donnée non-disponible.
Produits de combustion dangereux	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Chlorure d'hydrogène gazeux. Oxyde de mercure.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). Très toxique. Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Le chlorure mercurique réagit violemment au contact du potassium et du sodium métalliques.
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.
--	---

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Sensible à la lumière. Sensible à l'humidité.
Méthode et équipement de manutention	Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
CHLORURE MERCURIQUE	7487-94-7	TWAEV	0.025000 mg/m3	Canada. Loi sur la santé et la sécurité - Partie 11 : Valeurs d'exposition pour l'acrylonitrile, le benzène et mercure
Remarques	Peau Les valeurs énumérées dans cette partie s'appliquent aux lieux de travail auxquels le règlement sur les substances désignées ne s'applique pas			
		TWA	0.025000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		VEMP	0.025000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Peau (percutanée)			
		TWA	0.025000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	Effet adverse sur la reproduction Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		LMPT	0.025000 mg/m3	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
	Peau Indique un agent chimique figurant au tableau 1 du Règlement de l'Ontario 490/09 (Designated Substances) pris en application de la Loi. Voir l'alinéa 2 (2) a) du présent règlement.			
		TWA	0.025 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		VEMP	0.025 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Peau (percutanée)			
		TWA	0.025 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	Effet adverse sur la reproduction Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		LMPT	0.025 mg/m3	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
	Peau Indique un agent chimique figurant au tableau 1 du Règlement de l'Ontario 490/09 (Designated Substances) pris en application de la Loi. Voir l'alinéa 2 (2) a) du présent règlement.			

Origine des données	Sigma-Aldrich.
Ventilation	Utiliser une hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Néoprène. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Caractéristiques des particules	Poudre blanche.
Odeur	inodore.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	3.2 (0.2M).
Point de fusion / congélation	277°C
Point initial d'ébullition	302°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	1.3 mmHg à 236°C.
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	5.44g/cm ³
Solubilité	Soluble dans l'alcool..
Coefficient de partage--n-octanol/eau	log Pow : 0.22-
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité cinématique	Données non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées. Sensible à la lumière.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales. Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
Conditions à éviter, y compris les décharges d'électricité statique, les chocs et les vibrations	Éviter l'humidité. Exposition à la lumière. Éviter la chaleur excessive.
Matériaux incompatibles	Agents oxydants forts. Agents réducteurs forts. Bases fortes. Matière organique. Ammoniac, Sulfures, Plomb, Métaux, cuivre.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Chlorure d'hydrogène gazeux, mercure/oxydes de mercure,

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

CHLORURE MERCURIQUE

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et brûlures pouvant entraîner des lésions oculaires permanentes.
- Peau	Irritation sévère et brûlures des tissus. Peut être nocif en cas d'absorption par la peau.
- Respiration	Peut être nocif par inhalation. Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Oedème du larynx et des bronches.
- Ingestion	Irritation et brûlures de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de la paroi abdominale. Dysphagie, lésions aux reins, douleurs abdominales, hémorragies gastriques, crampes, diarrhées sanguinolentes, hématurie, nausées et vomissements, prostration, convulsions, stupeur, collapsus circulatoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort. L'ingestion de 1 à 2 g peut s'avérer fatale chez l'humain.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Toxique présumé pour la reproduction pour l'homme. Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau, Toux, Insuffisance respiratoire, Migraine, Nausée . L'utilisation d'un lavage gastrique ou d'une émésis est contre-indiquée. La perforation possible de l'estomac ou de l'oesophage doit être étudiée : L'ingestion provoque un gonflement grave, des dommages graves aux tissus délicats et le danger de perforation. Sensation de brûlure, mercurialentis (coloration jaune-brunâtre du cristallin), lésions aux reins (protéinurie et hypoprotéinurie), douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, stomatite, maux de tête, vertiges, confusion, irritabilité, insomnie, troubles de la mémoire, prostration, tremblements, fatigue, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements. L'exposition prolongée à ce produit est susceptible d'entraîner des anomalies du système reproducteur chez l'humain.
DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 1 mg/kg DL50 Dermale - Lapin - 41 mg/kg
CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 0.016 mg/L - 96 h CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 0.155 mg/L - 96 h CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 0.002 mg/L - 48 h
Persistence et dégradation	Soluble dans l'eau. Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) -. Facteur de bioconcentration (FBC): 5,680.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable due à sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1624
Appellation réglementaire	CHLORURE DE MERCURE II
Classification du TMD	6.1 Matières toxiques
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	0,5kg
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Toxicité aigüe-Cutanée catégorie 1 Toxicité aigüe-Orale catégorie 2 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1B Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Toxicité pour la reproduction catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1 Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 2
---------------	---

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2025-12-17